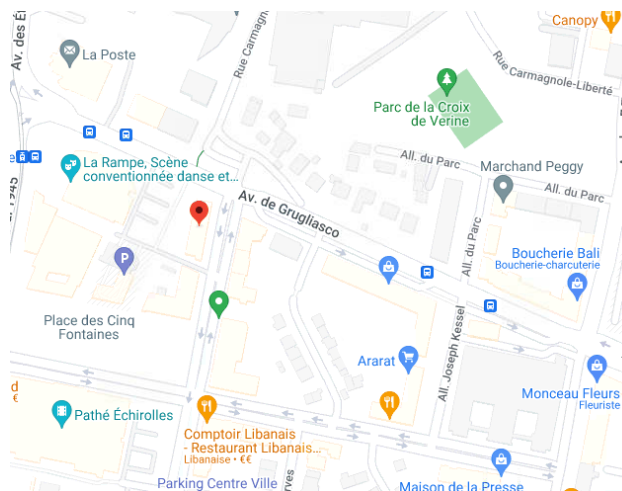


Où ?

33 rue Normandie Niémen
38100 Echirolles



Jours d'ouverture :

Du lundi au vendredi

Horaires :

de 9h à 17h



CENTRE HOSPITALIER ALPES-ISÈRE

Plateforme référentielle de l'Isère
pour les auteurs d'infractions
à caractère sexuel

Adresse :

Centre médico-psychologique adulte
33 rue Normandie Niémen
38100 Echirolles

Téléphone :

Tél. : 04 56 58 83 00

Tél : 04 56 58 83 01

www.ch-alpes-isere.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE

Plateforme
référentielle
de l'Isère
pour les auteurs
d'infractions
à caractère sexuel

PFR-AICS
De l'Isère



La **plateforme référentielle pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel (PFR –AICS)** est un dispositif de soins ambulatoires créée dans le cadre du plan de prévention de la récidive (loi 1998).

Elle s'adresse à des patients :

- ◇ en **injonction de soins** pour une infraction à caractère sexuel ;
- ◇ en **obligation de soin en présentiel ou post sententielle** pour une infraction à caractère sexuel ;

Les infractions sexuelles concernent des faits délicteux ou criminels sur mineurs ou adultes.

Ces faits ont pu être commis sur des personnes physiques avec contact (ex: attouchement sexuel, viol, frotteurisme,...) ou sans contact (ex : cyber pédopornographie, exhibitionnisme, exposition forcée à des actes sexuels, incitation sexuelle d'un enfant, ...).

La PFR AICS est une structure de soins transversale ambulatoire intégrée au Centre Médico-Psychologique (CMP) des Oréades.

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

- > Thérapies individuelles
- > Thérapies groupales à médiation
- > Cothérapie ou thérapie bi-focale
- > Suivi psychiatrique

Une équipe pluri-professionnelle

- > Psychologues
- > Infirmiers
- > Médecin psychiatre
- > Cadre de santé

LES MISSIONS

- > Accueillir les patients AICS avec une priorité donnée aux patients en injonctions de soins ;
- > Leur proposer une évaluation pluri-professionnelle : infirmier, psychologue, psychiatre ; et construire, à la suite de ce bilan, un projet de soins individualisé adapté à chaque situation ;
- > Orienter les patients dans la filière de prise en charge si nécessaire ;
- > Proposer à certains de ces patients des prises en charge spécifiques.



Une structure



Une équipe

Maillage santé-Justice-Social

Dans le respect des places et du secret professionnel de chaque professionnel, nous travaillons en partenariat avec les services de justice et du social :

- > Juges d'application des peines
- > les services judiciaires : SAP, SPIP
- > les médecins coordonnateurs
- > les services sociaux
- > les professionnels libéraux : psychologues et psychiatres
- > Réseaux des PFR-AICS de la région Rhône Alpes Auvergne
- > CRIAVS

HORAIRE D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi

de 9h à 17h

Les consultations avec les professionnels sont sur rendez-vous.

TRANSPORTS EN COMMUN



Bus ligne C7
Arrêt "La rampe"



Tramway ligne A
Arrêt "La rampe"



Train
Arrêt "Gare Echirolles"

CONTACT TÉLÉPHONIQUE

Secrétariat : 04 56 58 83 00

